

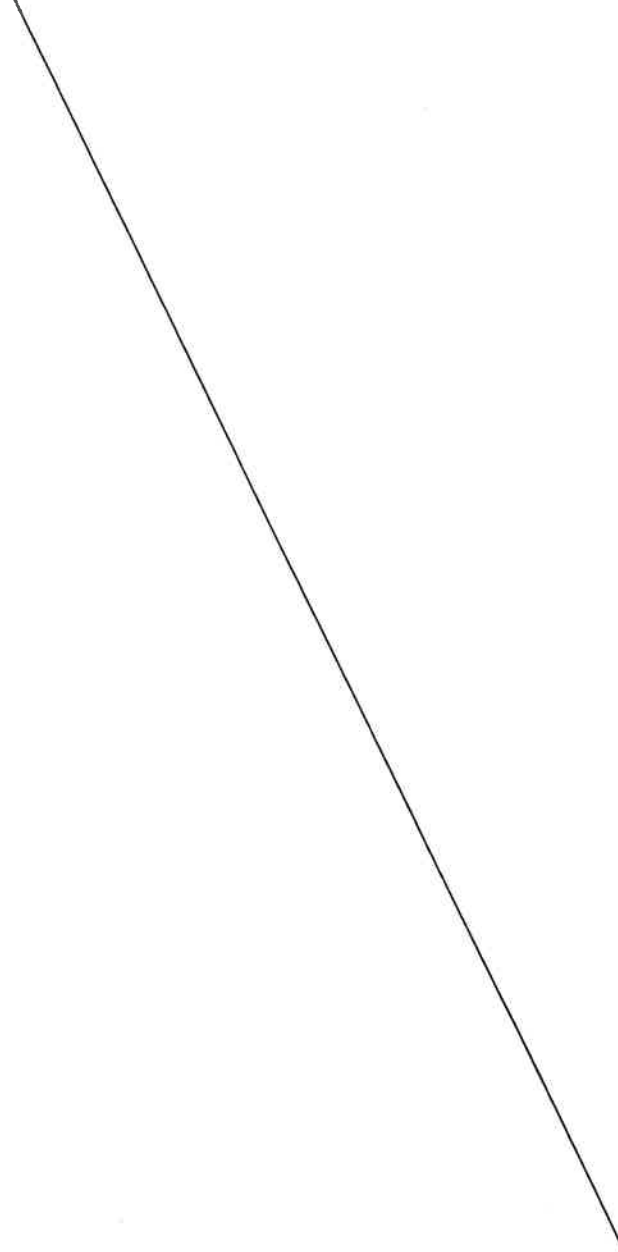


AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du Centre administratif de la MRC le 17 mai 2017, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-17

Règlement modifiant le règlement numéro 8-07 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil



Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 23 mai 2017.

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 13-17)

Je, soussigné(e), Jusépine Lafleur, secrétaire-trésorier(ère) / greffier(ère) de la municipalité de Village Stukely-Sud, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 mai 2017, entre 9h et 16h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 mai 2017.
Signature : Jusépine Lafleur